

Décret n° 2003-11 du 30 JAN 2003
portant nomination des membres de la Cour Constitutionnelle

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n°1-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle.

DECRETE :

Article premier. - Sont nommés à la Cour Constitutionnelle en qualité de :

Président : (Gérard)BITSINDOU

Vice-Président : (Auguste)ILOKI

Membres

- (Simon Pierre)NGOUONIMBA NCZARY ;
- (Thomas)DHELLO ;
- (Marc)MASSAMBA-NDILOU ;
- (Jacques)BOMBETE ;
- (Jean Pierre)BERRI ;
- (Delphine)EMMANUEL ADOUKI ;
- (Jean Bernard Anaël)SAMORY.

Article 2. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera inséré au Journal officiel.

Fait à Brazzaville, le

30 JAN 2003



Denis SASSOU-NGUESSO./-